



L'édito

Bien vivre ensemble, c'est respecter les habitants qui nous entourent et le territoire qui nous accueille. C'est partager harmonieusement notre lieu de vie, sans se nuire, ni s'ignorer. C'est interagir dans l'ouverture et la coopération, penser aux générations futures, préserver leur droit à un environnement sain.

Ensemble, citoyens et entreprises, nous devons tous nous montrer plus responsables. Et en matière de développement durable, tous les petits gestes comptent... les vôtres, comme les nôtres.

Ce numéro spécial de La Locat'R vous propose un tour d'horizon des bons réflexes à adopter et des astuces pour mieux consommer et préserver notre planète.

Au quotidien, ces gestes sont faciles à suivre et ils peuvent aussi être source d'économies. Consommer seulement ce dont nous avons besoin permet de réduire le gaspillage alimentaire et, par ricochet, le volume de nos poubelles et les frais de ramassage. Sans oublier que jeter des aliments, c'est aussi jeter de l'argent ! Mieux trier ses déchets permet de participer à la réduction des charges en immeuble collectif. Refuser les prospectus publicitaires évite les nombreux allers-retours au conteneur papier etc...

D'ailleurs, saviez-vous que les publicités imprimées, qui envahissent nos boîtes aux lettres, représentent 40 kilos de papier par an et par foyer ? Alors qu'une personne sur trois se dit réfractaire à ce type de démarchage... ! Pour vous aider à réduire cet immense gâchis de papier, vous trouverez avec ce numéro un **STOP PUB** à poser sur votre boîte aux lettres. Un geste simple et rapide pour limiter nos déchets. Ensemble, nous pouvons tous être acteurs du changement et agir pour notre environnement.

Cécile Ragonneau
Directrice de la Clientèle et de la Proximité

Sommaire

- Comment fonctionne le **recyclage de mes déchets** ? 2
- Et chez moi, quels sont **les bons gestes pour mieux trier** ? 3
- **Réduire mes déchets...oui mais comment** ? 4
- **Paroles de locataires** : Témoignage de Geneviève, locataire Vendée Logement 4
- Les encombrants, **c'est pas n'importe où** ! 5
- **Les déchetteries** à proximité de chez moi 6

Comment fonctionne le recyclage de mes déchets en Vendée ?

Rencontre avec Marie-Thérèse Terrée,
Responsable communication et prévention chez TRIVALIS



Pouvez-vous nous présenter Trivalis ?

Trivalis est le syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée. Depuis 2002, nous traitons les déchets des foyers. En 2020, 457 708 tonnes de déchets ont transité sur nos sites.

Quelle est la mission de Trivalis ?

Animé par les élus, Trivalis prend le relais auprès des communautés de communes qui gèrent la collecte des déchets.

Recyclage, compostage, incinération, nous avons pour mission d'éliminer tous les déchets en fonction de leur matière.

Mais au fait, c'est quoi un déchet ?

Il existe plusieurs types de déchets qui nécessitent des traitements différents :

- tout d'abord, les ordures ménagères, ce sont notamment les restes alimentaires
- ensuite, le verre et le papier, qui sont facilement « identifiables »
- enfin, la poubelle « jaune » qui est celle des « recyclables ». Elle doit être composée d'emballages uniquement.

Un emballage, c'est un contenant qui protège le produit acheté, qu'importe sa matière. Exemple : l'emballage carton autour des yaourts va dans la poubelle jaune. Le papier qui entoure le sachet de

thé, la boîte de conserves ou la brique de lait également. Carton, papier ou plastique, s'ils ont servi à emballer un produit : direction la poubelle jaune !

Si vous avez un doute, utilisez l'application « Trivaou » qui vous indiquera la bonne solution de tri.



Trivaou, une application gratuite de Trivalis pour mieux trier ses déchets

Et pour les emballages en papier, comment doit-on faire ?

Les déchets de type « papier » (poubelle bleue) doivent pouvoir être lus ou écrits. Lettres, ordonnances, notices, magazines, enveloppes... Contrairement au sac papier qui entoure la baguette... c'est un emballage qui sert à protéger le pain, et non pour écrire un courrier !

« L'application Trivaou vous indiquera la bonne solution de tri ! »

Que deviennent nos déchets collectés ?

Tout dépend de leur matière. Notre centre de tri, situé à La Ferrière, sépare les déchets. Par exemple, l'acier est récupéré pour créer des pièces de moteur, les bouteilles d'eau sont retransformées en bouteilles ou en fibres polaires. Certains types de plastique deviennent des brouettes ou des poubelles.

Et les cartons, qui protègent les colis ou le nouveau frigo, comment fait-on ?

Les petits cartons peuvent être mis dans la poubelle jaune : boîtes à pizzas ou boîte à chaussures. En revanche, pour les cartons de déménagement ou de la nouvelle télé, c'est à déposer en déchetterie ! C'est gratuit pour les particuliers.

Si vous aviez un message à faire passer à nos lecteurs ?

Attention aux déchets électroniques (piles, batteries...), ce sont des déchets dangereux et polluants. Il faut bien veiller à les rapporter dans les bornes.

Nous souhaitons également sensibiliser sur les dépôts sauvages. Les dépôts sauvages génèrent des surcoûts pour la collectivité. Elle envoie une équipe pour récupérer le dépôt et pour le remettre dans le circuit de tri. Ces surcoûts sont répercutés dans les impôts.

A la fin, tous les concitoyens en payent la note.

D'autres conseils à nous donner pour réduire la facture à la fin du mois ?

Transformer vos vieux vêtements en torchons, c'est très pratique. Vous pouvez aussi réduire considérablement l'achat de bouteilles d'eau. L'eau du robinet est d'excellente qualité en Vendée, très régulièrement contrôlée. C'est économique et écologique. Pour les plus sceptiques, vous pouvez utiliser une carafe filtrante.

Pour les anciens meubles : donnez, vendez, troquez, customisez... Il y a pleins de solutions à la portée de tous !



Et chez moi, quels sont les bons gestes pour mieux trier ?

Au quotidien, il est parfois compliqué de s'y retrouver... Ordures ménagères, emballages recyclables, dans des sacs, des bacs ou encore en apport volontaire... Les consignes de tri sont souvent différentes selon notre lieu de vie, qu'il s'agisse d'un appartement ou d'une maison. On fait le point pour vous aider à y voir plus clair !

• Se référer aux consignes de tri

La Vendée est un département très en avance en matière de tri et de recyclage. Profitons de cette chance !

Depuis 2017, les vendéens peuvent trier tous les emballages dans les «poubelles jaunes» : bouteilles de lait, boîtes de conserve, pots de yaourt, emballages de charcuterie, paquets de céréales, films alimentaires etc.

Selon votre lieu de résidence, vous devez placer ces emballages recyclables dans :

- des sacs jaunes fournis par votre commune (en maison notamment)
- des conteneurs avec un couvercle jaune (les emballages doivent y être en vrac et surtout pas dans un sac plastique, même jaune)
- des colonnes enterrées (en ville principalement)

Les masques papier, essuie-tout, couches, mouchoirs, éponges, brosses à dents, restes alimentaires... sont considérés comme des ordures ménagères (tout ce qui n'est pas un emballage). Elles sont à mettre dans des sacs poubelles «classiques», qui sont ensuite à déposer dans les bacs gris de vos résidences, dans votre conteneur individuel ou dans les colonnes enterrées dédiées à cet effet.

Toutes ces informations sont données par nos Chargé-es de Gestion Immobilière lors de l'État des lieux d'entrée. Un doute ? Contactez votre agence ou demandez conseil à vos voisins.

• Gare aux exceptions... !

Et oui, il existe parfois des spécificités selon les communes ou le type de logement occupé... Aussi, pour le verre, certaines résidences peuvent être équipées de bornes de collecte dédiées et parfois il vous faudra vous rendre dans des points d'apports volontaires non loin de votre domicile.

Il en va de même pour les papiers, catalogues, magazines, enveloppes etc. Vous disposerez d'une borne ou bien d'un point de collecte à proximité.

Pour connaître les points d'apports volontaires, contactez votre mairie ou regardez sur le site de votre communauté de communes.

Attention, en aucun cas, les déchets en verre ou papier ne doivent être déposés dans les autres conteneurs de votre local poubelle ou de votre logement.

• Stop aux dépôts sauvages !

Par respect pour vos voisins, notre personnel et la planète, les dépôts sauvages de déchets ou d'encombrants sont strictement interdits. Ils sont passibles d'une amende.

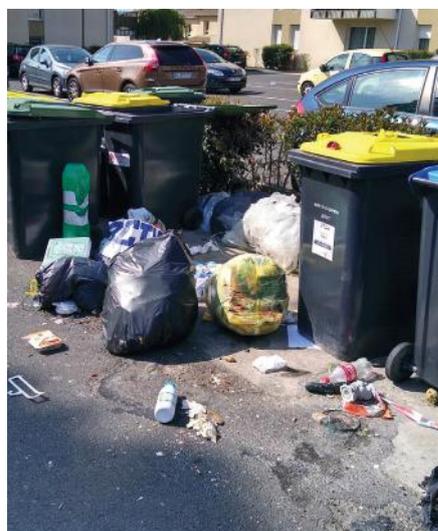
L'astuce de Pauline



Lorsqu'on souhaite acheter une nouvelle télévision, un frigidaire ou un fer à repasser, il ne faut pas hésiter à ramener son ancien matériel ! Effectivement, la reprise votre ancien électroménager est obligatoire par les enseignes. C'est la reprise «1 pour 1». Il y a également des points de collectes à l'entrée des magasins d'électroménager pour déposer gratuitement ses petits appareils ménagers, piles, cartouches d'encre, téléphones, ampoules... Ils pourront être revalorisés ou recyclés en fonction de leur état.

Outre la gêne qu'ils représentent pour tous, ces dépôts sauvages sont susceptibles d'attirer des animaux indésirables, de polluer le sol et l'eau ou encore d'être à l'origine de dangers sanitaires.

Trier ses déchets, c'est à la portée de tous, non ?



Photos prises par nos équipes dans des résidences Vendée Logement durant l'été 2021

Les encombrants, c'est pas n'importe où !

Matelas, machine à laver, roues de vélo, grands cartons, vieux coussins, pots de peinture usagés... ces déchets communément appelés ENCOMBRANTS se retrouvent encore trop souvent dans la rue ou dans les locaux poubelles des résidences... et pourtant, ils n'ont absolument rien à y faire ! Ces actes d'incivilité sont interdits et peuvent être dangereux pour les habitants du quartier, enfants comme adultes.

• Les encombrants, direction la déchetterie !

Comme mentionné dans les contrats, **le dépôt d'encombrant est interdit** dans les résidences. Chaque locataire doit se débarrasser de ses encombrants en les déposant dans des lieux de tri : déchetteries, bornes de recyclage, points de collectes. Par ailleurs, bon nombre de magasins collectent vos petits appareils ménagers en fin de vie. Consultez www.ecosystem.eco pour plus d'informations. Pour les gros cartons et emballages volumineux (TV...), la déchetterie sera votre meilleure amie !

• La déchetterie, c'est gratuit pour tous les particuliers !

Tout le monde a accès gratuitement aux déchetteries. Leur accès peut être réglementé (badge, passages limités...) mais chacun d'entre nous peut se rendre gratuitement à la déchetterie la plus proche de chez lui. Pour demander votre carte d'accès ou en savoir plus, contactez votre mairie.

• Faites appel à la solidarité...

Il est vrai qu'un carton de télévision risque d'être encombrant sur un vélo. Si vous ne disposez pas de voiture pour déposer vos encombrants, faites appel à votre famille, voisins, amis... et organisez vous ensemble. Un petit mot dans les boîtes aux lettres ou près de l'ascenseur et le tour est joué ! Par exemple, chaque premier samedi du mois, collectez les encombrants, qu'il s'agisse de la tonte de pelouse ou des cartons, déposez-les en déchetterie et passez le relais ! Le mois suivant, c'est un autre voisin qui s'en chargera. Si tout le monde se relaie, ce n'est pas si sorcier !

• Contactez votre mairie

Certaines proposent, via un système d'inscription, de collecter les encombrants directement devant chez vous.

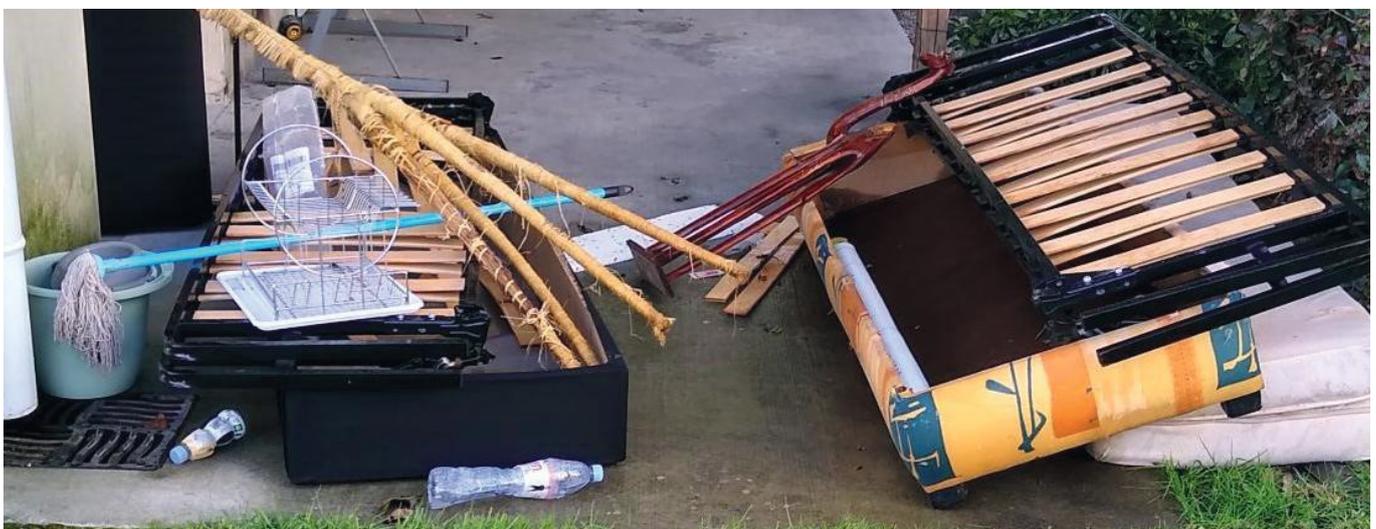
“ Tout le monde a accès gratuitement aux déchetteries ”

Pratique lorsqu'on veut se débarrasser d'un vieux matelas trop lourd ! Mais avant de jeter, n'hésitez pas à informer vos voisins que vous donnez ou vendez votre ancienne télévision, frigidaire ou grille-pain : vous leur donnerez ainsi une seconde vie !

• Aidez-vous des applications !

Vous avez besoin d'une tondeuse, d'un coup de main pour déménager ou informer que vous vendez votre ancien frigidaire ? Allovoisins.com saura vous aiguiller. Pour les encombrants également ! Et qui sait... peut-être aller vous dépanner votre voisine du 4^{ème} qui cherchait des cartons pour déménager !

Vous pouvez également vous rendre sur **Smile** ou MesVoisins.fr pour retrouver vos voisins et échanger sur d'autres sujets (garde d'enfants, recommandations, informations...)



Réduire mes déchets... oui, mais comment ?

Pour aller plus loin...

Entretien avec **Hélène Delapré** de l'association **Zéro Waste Vendée**.



Pouvez-vous nous parler de l'association ?

Depuis 2019, Zéro Waste Vendée est une association qui promeut la réduction des déchets et du gaspillage. Nous déployons en

Vendée les actions nationales de Zéro Waste France.

Avez-vous quelques astuces pour réduire notre poubelle et sa facture ?

Commencer par réaliser une « autopsie de poubelle » pour voir quels déchets peuvent être évités. On y va étape par étape !

Prévoir ses menus à la semaine pour ne pas céder aux tentations ou aux doutes dans le supermarché.

On limite ainsi le gaspillage alimentaire et on achète plus que ce dont on a réellement besoin. Votre porte-monnaie vous dira merci !

Emporter vos propres contenants aux courses, aller au marché avec vos boîtes et vos cabas... On peut aussi participer au « Défi rien de neuf » qui consiste à utiliser d'autres alternatives comme l'occasion, la location, le troc...

Réduire ses déchets, c'est aussi bon pour le porte-monnaie ?

Oui ! On réduit notre empreinte écologique mais on réalise aussi des économies. On consomme mieux mais moins avec des articles de meilleure qualité. On se questionne davantage sur nos besoins et on se rend parfois compte que l'objet désiré n'est plus d'actualité.

Des temps-forts prévus prochainement ?

Nous organisons tous les mois des rencontres conviviales en lien avec la réduction des déchets.

• En octobre : un atelier relooking de meubles avec une professionnelle.

• En novembre : une soirée furoshikis & idées cadeaux pour Noël.

• Début 2022 : un temps-fort zéro déchet dans une friperie.

Retrouvez toutes les actualités et les informations sur le Facebook de l'association : Zéro Waste Vendée.



PAROLES DE LOCATAIRES :

Gérer mes déchets au quotidien : Geneviève D. témoigne

Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Geneviève. Je suis locataire chez Vendée Logement depuis plusieurs années. J'habite dans un quartier très agréable près de la Généraudière, à La Roche-sur-Yon. Depuis plusieurs années, je sensibilise mon entourage et le voisinage au respect du tri sélectif et aux éco-gestes.

Pourquoi sensibilisez-vous vos proches ?

Avant tout pour le bien-vivre ensemble. Dans ce collectif à taille humaine, nous nous connaissons tous. C'est important que le quartier reste propre, bien entretenu. C'est plus agréable pour tous. Et bien sûr, pour la planète !



Comment agissez-vous au quotidien ?

Je recycle tous mes emballages dans le bac jaune. J'apporte le verre et le papier dans les bornes de collecte. Au quotidien, je cuisine des fruits et légumes issus du jardin de mes amies. Je garde les épluchures dans un petit compost et je les donne à un ami qui a des poules. En échange, je récupère des oeufs gratuitement ! Je réalise mes propres conserves et je congèle pour éviter le gaspillage alimentaire. Je n'utilise pas de mouchoirs jetables mais des tissus.

Je n'hésite pas à sensibiliser les habitants du quartier, surtout les nouveaux arrivants. Je rappelle, avec bienveillance, les règles de tri. « Ce bac est pour le papier. Pour vos cartons, il faut aller à la déchetterie, c'est gratuit. Pour le verre,

nous avons une borne, je vous y accompagne si vous voulez. » C'est important de sensibiliser son entourage, pour le respect de tous les habitants du quartier.

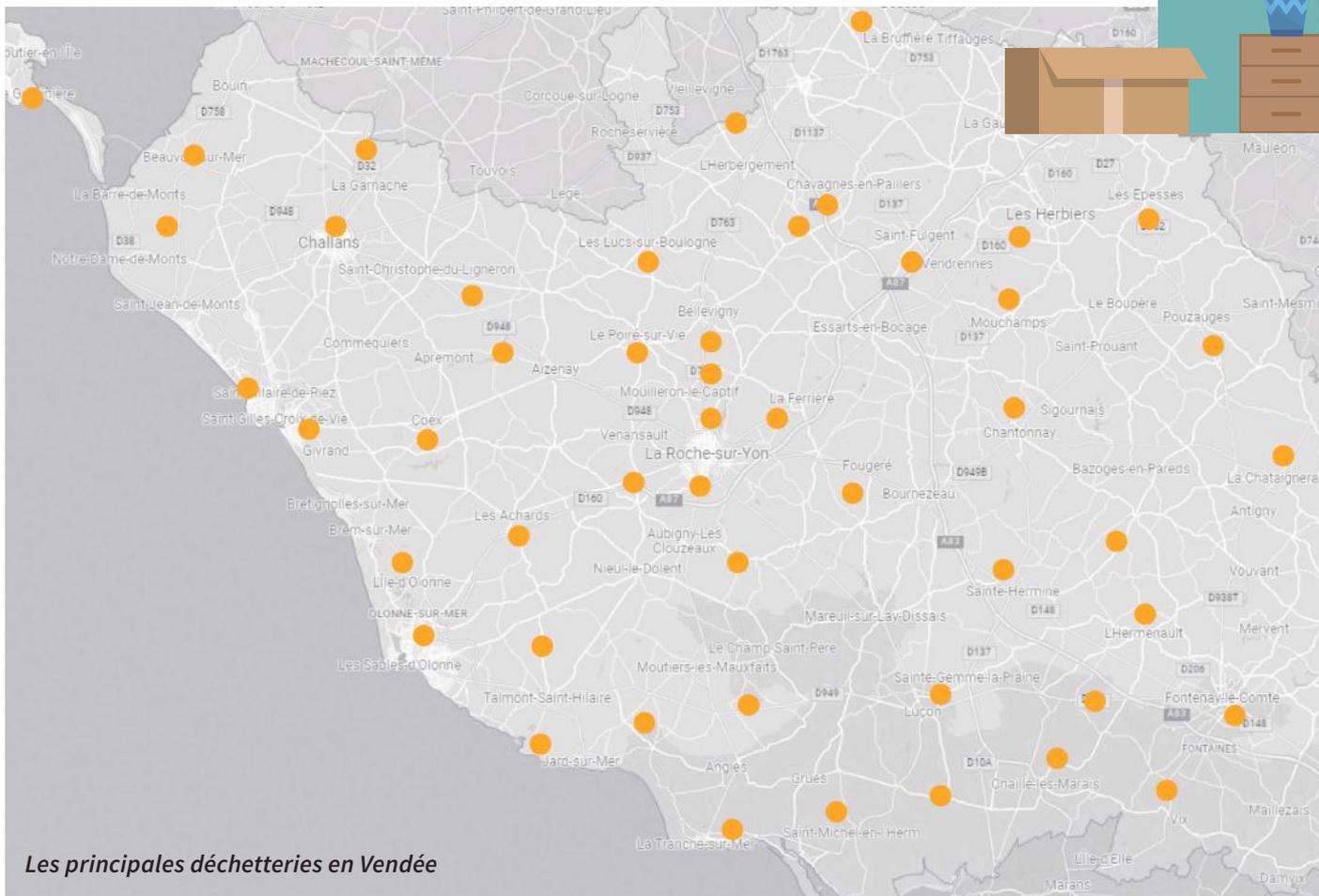
Quelques conseils pour nos lecteurs ?

Pratiquer le troc, c'est une bonne solution pour faire des économies et réduire la quantité de déchets ! Un pot de confiture contre un cageot de haricots verts, c'est toujours bon à prendre ! En plus, cela nous permet d'échanger avec les voisins ! Apposer un stop-pub sur sa boîte aux lettres, c'est aussi un bon moyen de réduire les déchets papiers qui s'entassent sur la table, bien souvent sans être lus !

Vous souhaitez témoigner d'un événement dans votre quartier, d'une initiative solidaire ou de la vie dans votre logement ? Écrivez-nous à l'adresse suivante : paroles-locataires@cie-logement.fr et nous publierons votre témoignage lors des prochains numéros.

Les déchetteries à proximité de chez moi

Retrouvez les principales déchetteries près de chez vous !



Les principales déchetteries en Vendée

VOTRE STOP-PUB OFFERT !

Pour réduire ensemble nos déchets, Vendée Logement vous offre ce stop-pub à coller sur votre boîte aux lettres.

STOP PUB



OUI À L'INFO DE MON BAILLEUR ET DES COLLECTIVITÉS

NON AUX GRATUITS SANS ADRESSE ET AUX PUBLICITÉS

Ensemble, réduisons nos déchets !



www.vendee-logement.fr

- Les Sables d'Olonne - 02 51 45 23 01
- Fontenay-le-Comte - 02 51 45 23 02
- Les Herbiers - 02 51 45 23 03
- Challans - 02 51 45 23 04
- La Roche-sur-Yon - La Généraudière - 02 51 45 23 05

